

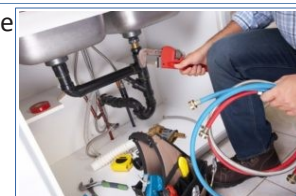


CAP Interventions en Maintenance Technique des Bâtiments (IMTB)

Objectif de la formation :

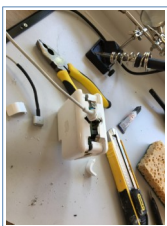
Le titulaire d'un Certificat d'Aptitudes Professionnelles Intervention en Maintenance Technique des Bâtiments assure l'entretien courant et les petits travaux des bâtiments qui lui sont confiés.

- L'électricité du bâtiment
- Le dépannage de systèmes domotiques, alarmes, téléphonie
- Le diagnostic d'une défaillance de fonctionnement et son exploitation
- Les objets connectés, les alarmes, la vidéo surveillance
- Le génie thermique, la plomberie
- Le carrelage, la faïence
- La finition, les cloisons, la peinture, les enduits, les faux plafonds
- La réparation et le réglage de menuiseries (fenêtres, portes)
- Des notions de serrurerie



La formation :

Diplôme d'insertion professionnel, le CAP (certificat d'aptitude professionnelle) forme aux techniques et aux savoir-faire professionnels des métiers. C'est un diplôme de niveau 3, qui se prépare sur 2 ans en cycle normal, avec des enseignements généraux (français, maths...), des enseignements professionnels et des périodes de formation en milieu professionnel (P.F.M.P.) sur 14 semaines. (Certification SST,)

Qualités requises :	Matière	2 nd e CAP	T ^{le} CAP
	- Polyvalent - Autonome - Conscientieux, - Disponible et ouvert aux autres - Respecter les règles d'hygiène et de sécurité. 	Français – Histoire Géographie – Education civique	2
Mathématiques – Sciences physiques		1,5	1,5
Langue vivante		1,5	1,5
Prévention Sécurité et Environnement (PSE)		1,5	1
Enseignement professionnel Co-intervention en mathématiques et français Réalisation d'un chef d'œuvre		17,5	18
Arts appliqués		1	1
Education Physique et Sportive		2,5	2,5
Consolidation, accompagnement personnalisé et au choix d'orientation.		3,5	3,5
Total		31	31

Et après :

Poursuites d'études possibles	Vie active
- Un Certificat d'Aptitudes Professionnelles (CAP) dans les métiers du bâtiment, - Un Brevet professionnel dans les métiers du bâtiment, - Un baccalauréat professionnel dans les métiers du bâtiment .	Exercer son activité dans le cadre de patrimoines de collectivités, petites communes, maisons de retraite etc... ainsi que dans des entreprises du bâtiment et entreprises de nettoyage assurant des contrats d'entretien.